

BOURGHELLES

Canton de Cysoing

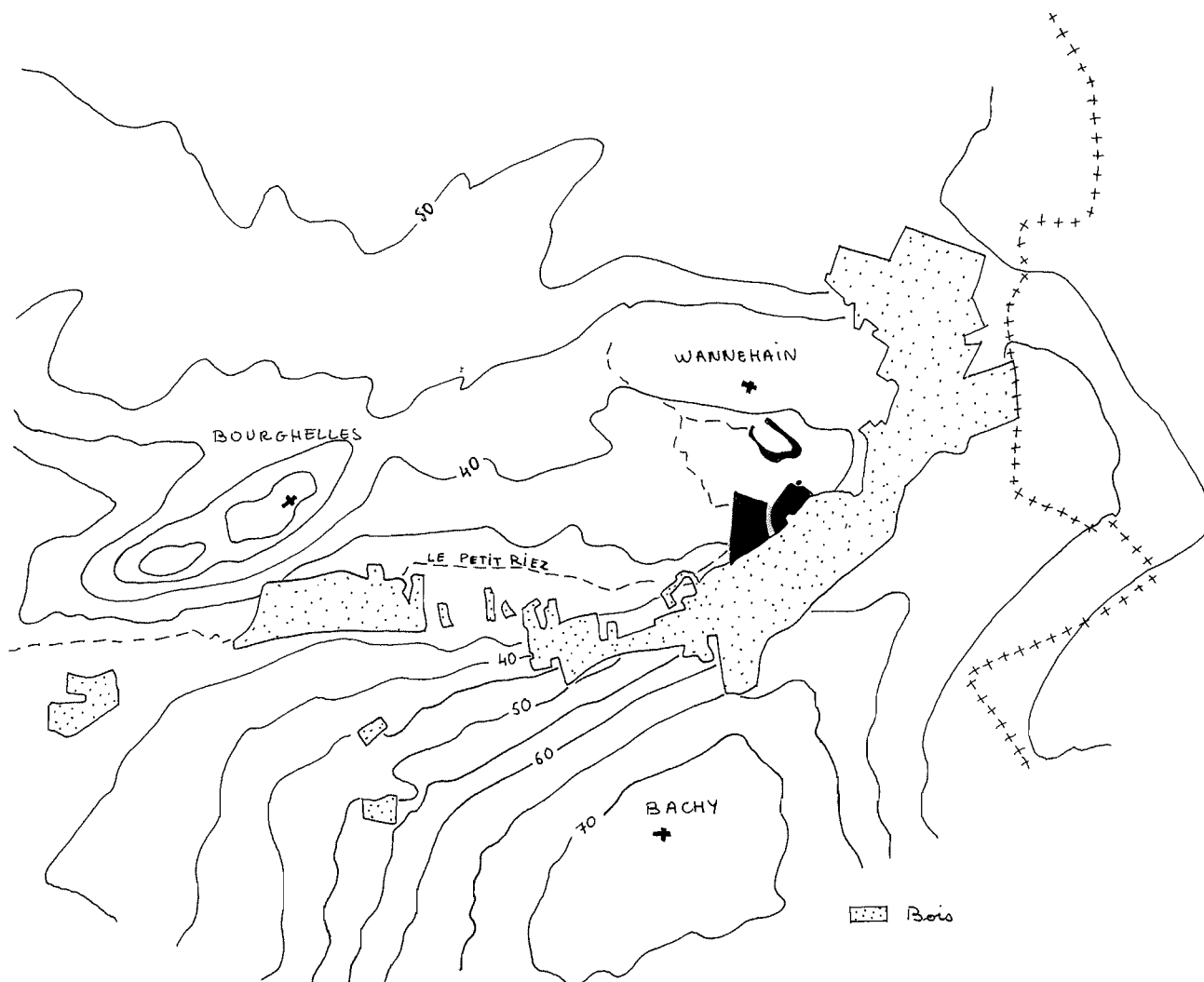
AMELIORATION DU CADRE DE VIE

PROGRAMME D'ETUDE

JANVIER 1992

PRESENTATION

Bourghelles est une petite commune rurale située en limite Est de Cysoing, à la charnière de deux régions, le Mélançois au Nord et la Pévèle au Sud. Elle est incluse dans la vallée du "Petit Riez", ruisseau qui se jette dans la Marque entre Cysoing et Péronne.



Echelle : 1/25 000

Le site constitué par cette vallée est l'un des plus beaux du bassin versant de la Marque. Il est inscrit dans la "Charte Paysagère" comme "zone d'intérêt paysager" et "zone d'intérêt écologique".

Sur le territoire communal, très étiré selon l'axe Nord-Sud, se sont développées trois zones d'urbanisation. En 1990 la commune comptait 1232 habitants (1160 en 1982), sa croissance fut continue depuis les années 60 sans être cependant excessive:

- Sur une légère hauteur dominant la Pévèle et le Mélantois, un habitat traditionnel s'est implanté en front à rue, le long de la départementale 93 et en continuité avec le hameau de Quennaumont (hameau rattaché administrativement à Cysoing). C'est là, autour de l'église, que s'est constitué le bourg initial, aujourd'hui prolongé par une urbanisation pavillonnaire, le long d'une voie se dirigeant vers le Petit Riez.
- Sur le versant situé au sud s'est implantée au lieu dit "les Pâtures" une zone de lotissements, accrochée à la départementale 955.
- Au hameau de la Posterie, le long de la départementale 93, entre Cobrieux et Bachy, quelques maisons et de petites fermes se sont agglomérées.

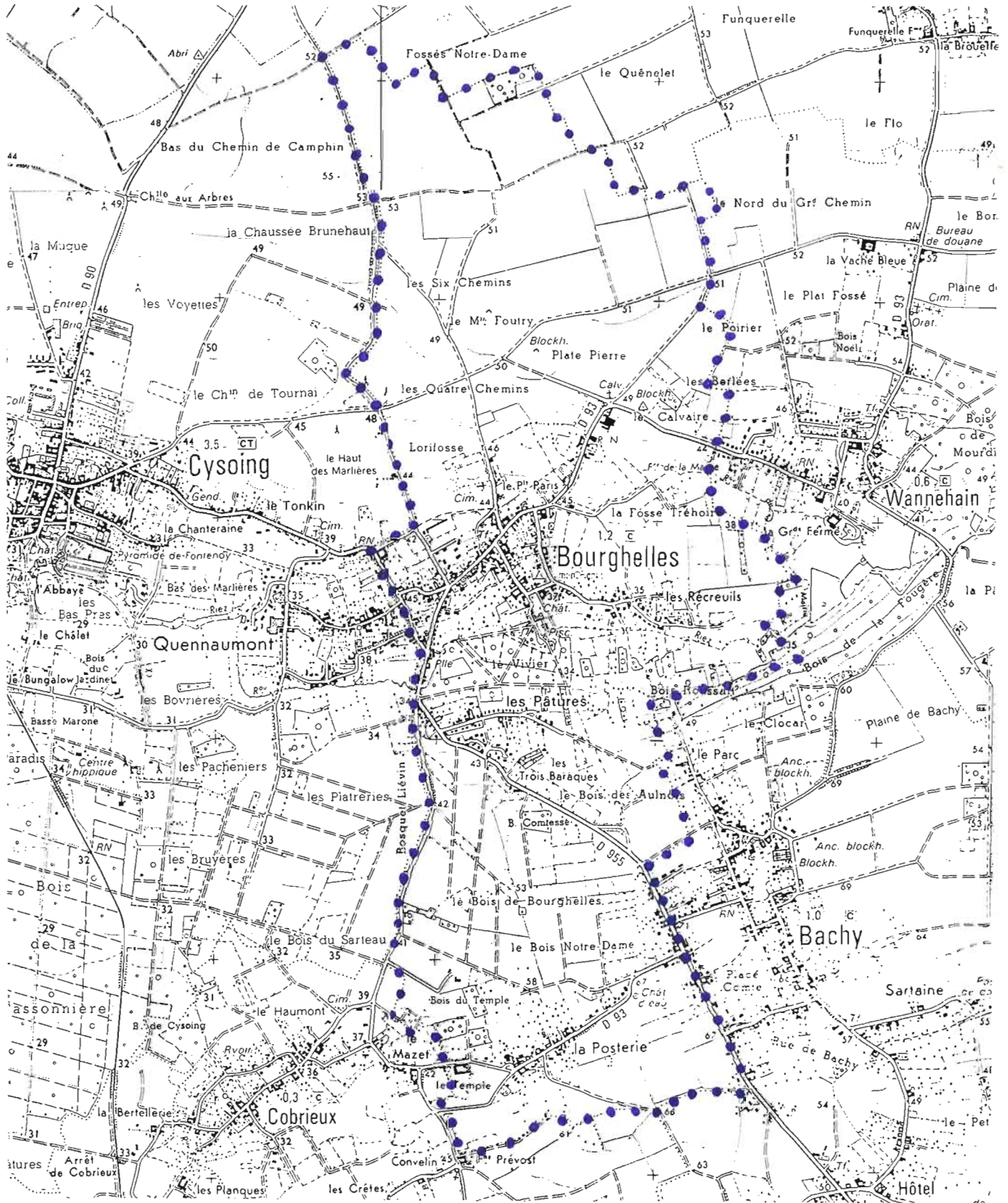
Aujourd'hui plusieurs projets vont modifier sensiblement le paysage communal et justifient qu'une étude d'ensemble soit menée sur la commune :

- Le passage du T.G.V. au Nord du territoire, sans être de nature à perturber excessivement les zones urbanisées, va créer une coupure franche dans le paysage agricole.
- La Municipalité souhaite implanter un ensemble de logements locatifs et une zone d'activités pour de petites entreprises, améliorer le cadre de vie de la population et valoriser le potentiel paysager de Bourghelles.

L'ensemble des projets d'aménagement devra respecter les principes énoncés dans la "Charte Paysagère" et rester à l'échelle des capacités financières de la Commune tant sur le plan des travaux que sur celui de leur entretien.

Afin que les réalisations communales s'inscrivent dans une dynamique générale touchant l'ensemble de la population, des actions d'information (exposition des projets...) et de sensibilisation (des ateliers pour les enfants peuvent être animés par "l'École des Passemurailles" du C.A.U.E. à la demande des enseignants) seront menées pendant le cours de l'étude.

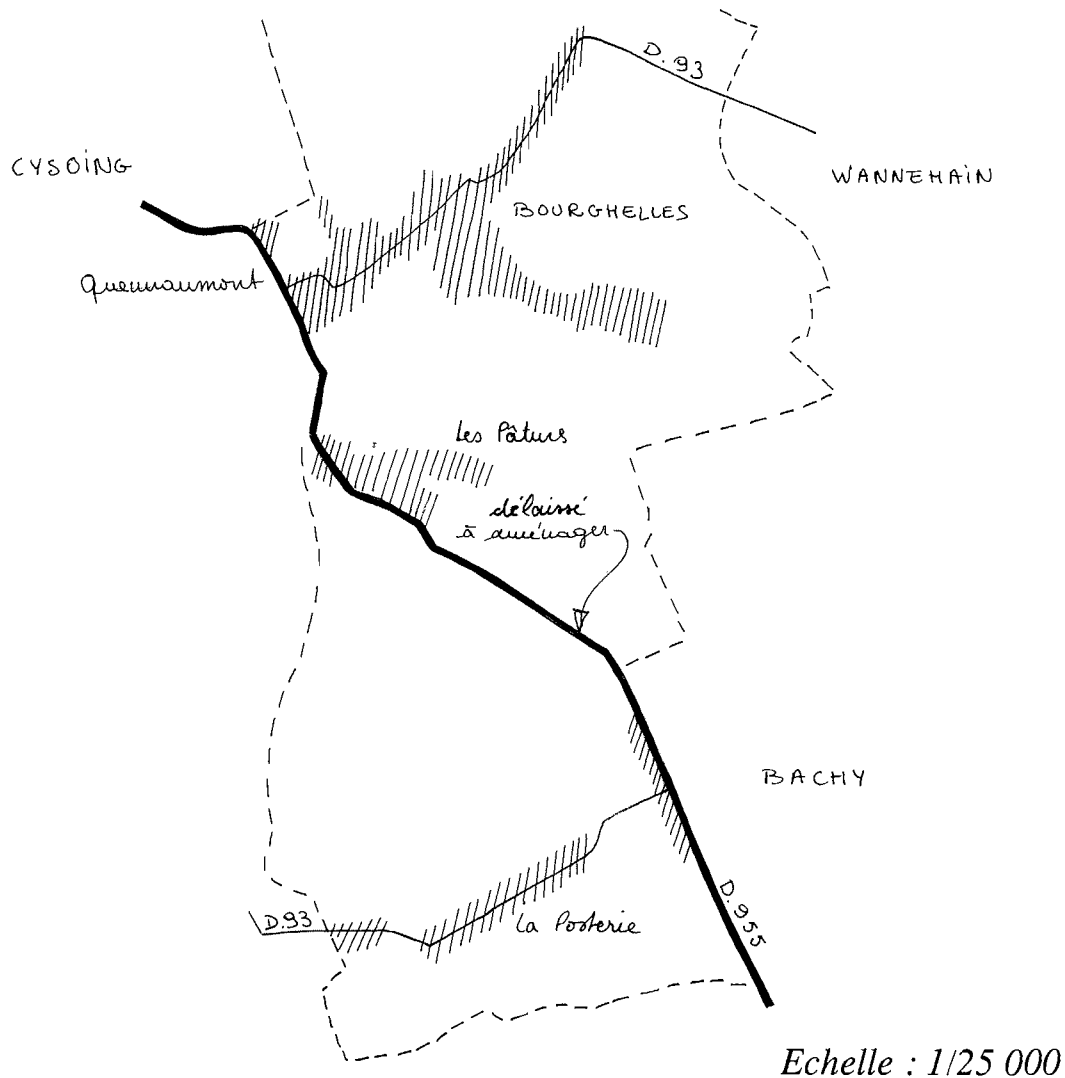
TERRITOIRE COMMUNAL



d'après carte I.G.N. 1/25 000

LES GRANDS AXES

La départementale 955 reliant Cysoing à Saint Amand-des-Eaux est un axe important sur le plan départemental mais aussi sur le plan local puisque c'est la voie qui relie les trois pôles d'urbanisation de la commune. C'est aussi l'axe de partage entre le hameau de Quennaumont et le centre de Bourghelles.



L'aménagement paysager de la D. 955 devra donc satisfaire la double fonction de desserte locale et de liaison interurbaine de la voie. Il devra s'harmoniser avec les projets engagés sur cet axe par les communes de Cysoing et de Bachy.

Il pourra conforter l'aménagement du délaissé créé par le redressement de la départementale au delà du hameau des Pâtures.

La départementale 93 constitue un axe de liaison automobile secondaire mais un axe de développement urbain très important puisque le centre de Bourghelles et le hameau de la Posterie s'y sont accrochés.

Son aménagement veillera à s'harmoniser avec les projets engagés par Wannehain sur le même axe et à revaloriser le calvaire de la Plate Pierre en intégrant au mieux la coupure créée dans le paysage agricole par le passage du T.G.V. à une distance de 600 m et à une hauteur comprise entre 2 et 4 mètres (remembrement en cours sans partage d'emprise). L'aménagement proposé par la S.N.C.F. se limite à l'engazonnement des remblais.

↙ Premiers travaux du T.G.V.

Le calvaire ↘



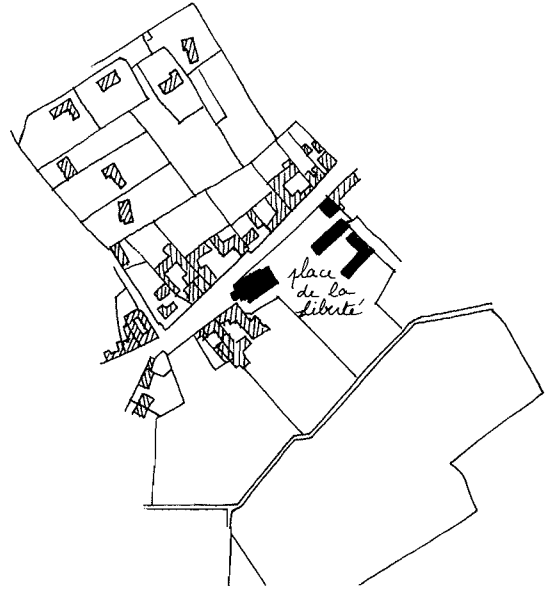
Les projets portant sur l'aménagement des départementales 93 et 955 chercheront à créer des transitions entre l'espace agricole et l'espace urbanisé de manière à ralentir les automobiles à l'entrée des zones construites (plantations, matériaux de sol, éclairage urbain...).

Un Avant-Projet-Sommaire chiffré sur chacune des départementales permettra à la Municipalité d'entreprendre rapidement des travaux dans des secteurs essentiels pour l'image de la commune et la qualité de vie des habitants.

Des esquisses d'implantation d'une zone d'activités pour petites entreprises permettront d'envisager la faisabilité d'une telle opération.

LE CENTRE BOURG

L'urbanisation de Bourghelles est très éclatée le long de plusieurs axes. Le centre de la commune, bien identifiable grâce à la concentration des équipements publics autour de la place de la Liberté, se limite néanmoins à l'étroit ruban que forme la double rangée de maisons de part et d'autre de la départementale 93.



Echelle : 1/5 000

Etoffer le cœur du village est donc l'un des objectifs prioritaires de la Commune. L'ensemble des projets d'aménagement doit y concourir :

1. La construction prochaine (1993-94) d'un ensemble de logements locatifs et en accession rue A. Briand, par le Crédit Immobilier de Lille.
2. La confortation des chemins de liaisons entre le centre et le reste du village : en particulier le sentier des Valettes reliant l'école au restaurant scolaire et la "Ruelle Pagnan".
3. Les projets d'embellissement du centre, à savoir, l'aménagement (plantations, éclairage public, matériaux de sol...) de l'ensemble des abords de la Place de la Liberté y compris le carrefour de la rue Barthou (voie communale) et de la rue Clémenceau (voie départementale). Ce carrefour, élargi depuis deux ans pour y améliorer la visibilité, reste dangereux ; il est encadré de talus qui nécessitent des aménagements.

Etoffer le cœur du village ne signifie pas construire au maximum dans les espaces interstitiels non bâtis. Pour Bourghelles l'ouverture de la place de la Liberté au Sud vers un espace champêtre en contrebas est un atout qui doit être pleinement mis en valeur, sous forme de belvédère par exemple, pour affirmer son statut d'espace public, lieu de convivialité et d'échange.



Vue depuis la place de La Liberté

Des Avant-Projets-Sommaires chiffrés sur les points 2 et 3 permettront à la Municipalité de réaliser progressivement des travaux dans un secteur essentiel de la vie locale.

L'ECOLE ET SES ABORDS

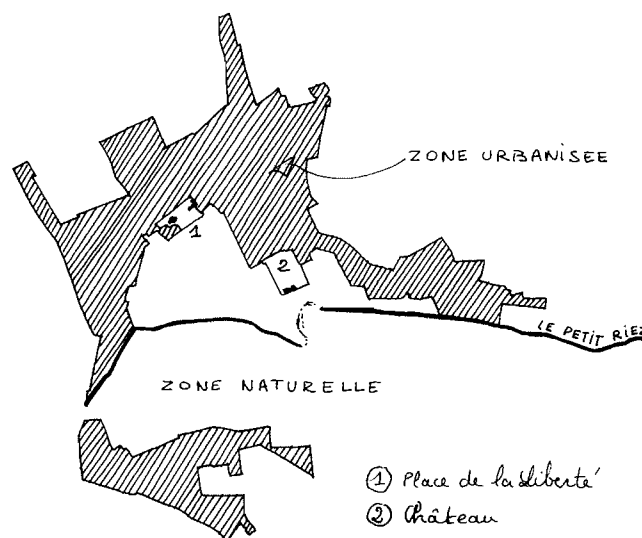
L'école est après le centre du bourg le second lieu où se manifeste le plus la vie locale.

Elle compte aujourd'hui quatre classes (maternelles et élémentaires). Elle présente peu d'intrêt architectural en elle-même mais elle jouxte la zone boisée du château (propriété des Hospices de Lille) et se prolonge d'une prairie qui sert aux activités de jeux des plus grands et d'un ancien potager affecté aux activités de motricité des plus petits.

Une étude d'aménagement de ces différents espaces, réalisée en relation avec les enseignants et les enfants, suivie d'un Avant-Projet-Sommaire chiffré permettra de réaliser rapidement des travaux sur ce site privilégié.

LES ABORDS DU PETIT RIEZ

Entre le bourg et le hameau du lieu-dit "les Pâtures" s'étend le long du ruisseau une vaste zone naturelle qui dépend en grande partie du château (le bois est loué à des chasseurs). Cette zone constitue aujourd'hui une véritable coupure entre les deux parties du village, aussi l'étude aura-t-elle pour objet de proposer à cours, moyen et long terme les liaisons possibles à travers ce vaste espace d'une grande qualité paysagère.



Echelle : 1/20 000

La Commune possède de part et d'autre du "Petit Riez" des propriétés :

- Un terrain d'un hectare aux Recreuil, mis à disposition pour une opération Chico Mendès. L'encadrement des activités des enfants (observation et relevés de la flore) est assuré par les enseignants et par "Nord Nature".
- Un terrain de football dans le hameau des Pâtures dont l'aménagement des abords devrait être valorisé pour profiter pleinement de la qualité du site environnant. Ce terrain qui accueille le centre aéré devrait offrir d'autres activités que le football (volley, basket...).

Le chemin qui longe le ruisseau, et qui appartient à une association foncière de remembrement, pourrait être relié aux Recreuil par une passerelle, créant ainsi le trait d'union entre le bourg et le hameau des Pâtures.

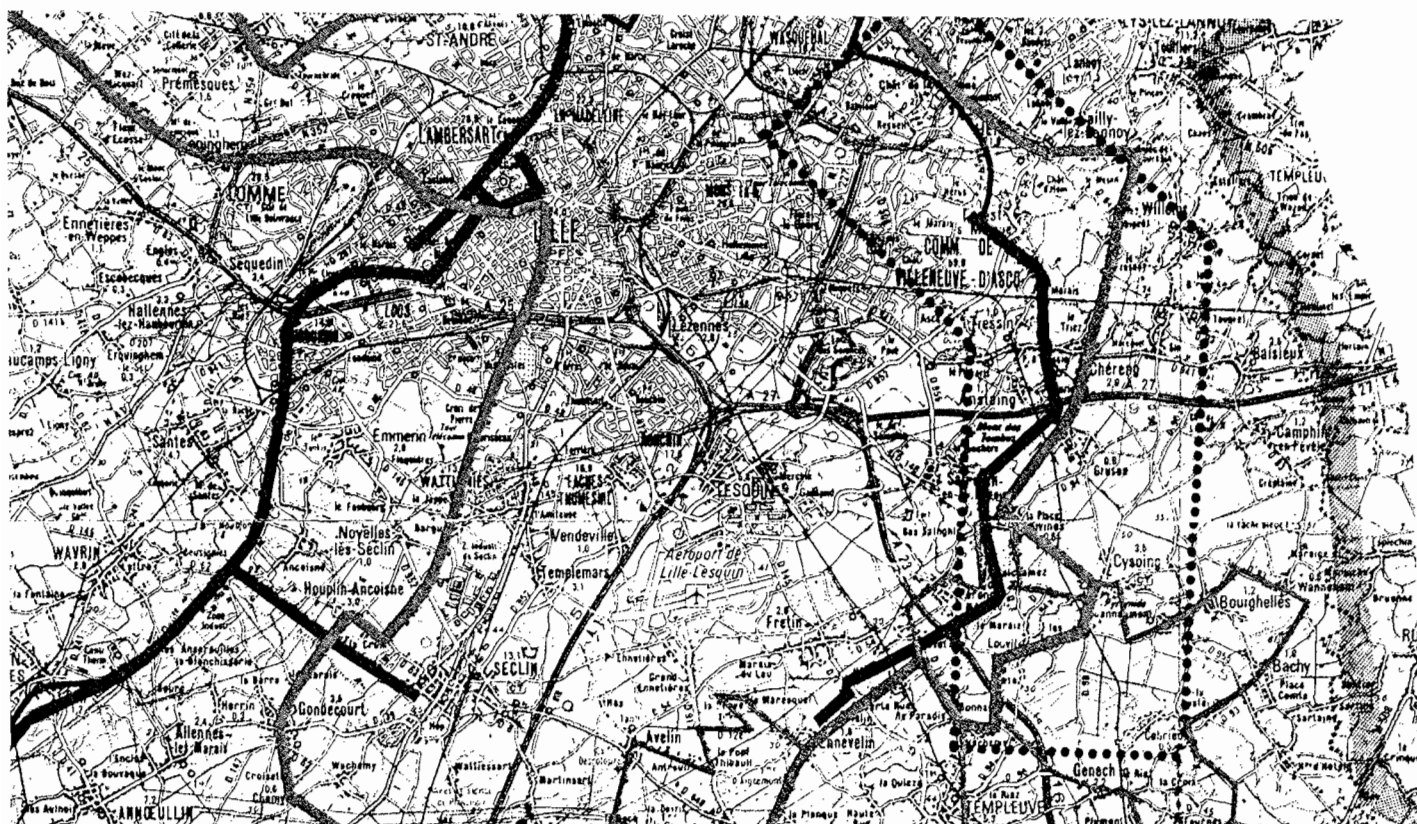
Des schémas d'intention portant sur les axes de liaisons entre le bourg et le hameau des "Pâtures" et sur le terrain des "Recreuil" permettront à la Municipalité de se définir des options d'aménagement à long terme.

Un Avant-Projet-Sommaire chiffré sur les abords du terrain de sports permettra d'entreprendre rapidement des travaux sur ce site.

LES CHEMINS DE PROMENADE

La qualité du site de Bourghelles, la présence d'un camping, justifient qu'un effort particulier soit fait pour valoriser des promenades pédestres, cyclistes ou équestres (centre hippique à Cysoing), de façon à réaliser de petits circuits dans la commune et à les relier au plan départemental de randonnée et aussi peut-être de façon à participer à la liaison transversale joignant la Marque à l'Escaut par Rumes jusqu'à Antoing.

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (Projet)

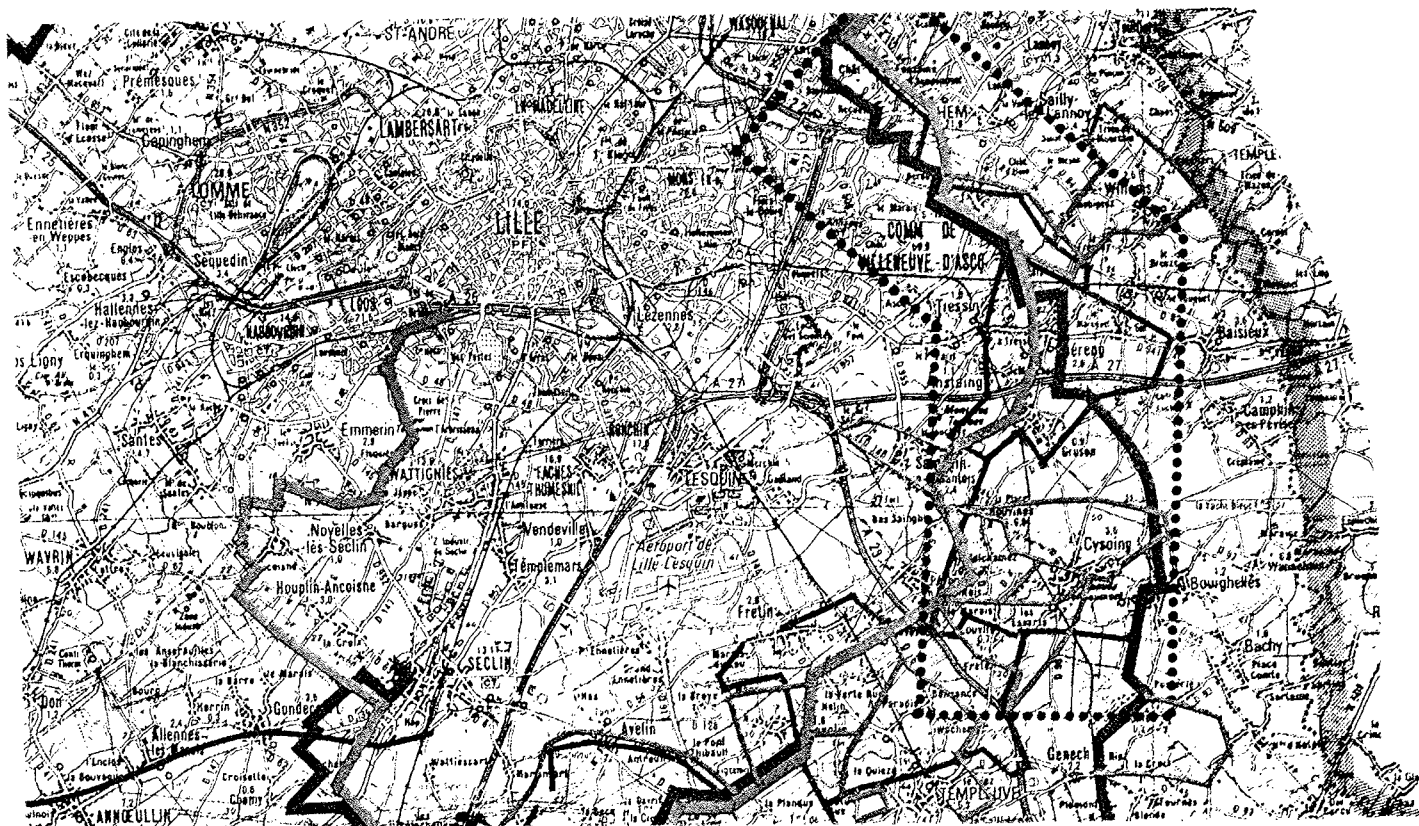




-  Canoé-Kajac
-  Cycliste

Echelle : 1/150 000

La mise en place de circuits à thèmes est un axe de recherche intéressant. La Commune pourrait s'intégrer au circuit des chapelles du secteur de la Marque, en cours d'élaboration par le Département.

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (Projet)



-  *Pédestre*
-  *Equestre*

Echelle : 1/150 000

Des schémas de valorisation des circuits communaux, intercommunaux et départementaux, seront proposés à partir des études déjà réalisées sur le thème. Ils incluront les aménagements d'espaces publics tels que les abords du cimetière et le rond point de la rue Albert 1er.

Ils proposeront des principes d'éclairage nocturne des parcours préférentiels. Exemples : renvoi d'un point lumineux à un autre point plutôt qu'éclairage répétitif et égal sur tout le parcours, mise en valeur d'éléments d'architecture intéressants (église, mairie, ferme Ste Barbe), éclairage d'ambiance dans les frondaisons,...).